

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS
DE LA COURONNE NORD (TPÉCN) TENUE LE MERCREDI 4 JUIN 2025, À LA MRC THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE**

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GÉDÉON-OUIMET AVEC
VOIES RÉSERVÉES POUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE le 2 septembre 2021, le ministre des Transports, M. François Bonnardel, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministre responsable de la région de Laval, M. Benoit Charette, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Nadine Girault, et le député de Sainte-Rose, M. Christopher Skeete, ont confirmé que le pont Gédéon-Ouimet, situé sur l'autoroute 15 et reliant Laval et Boisbriand, sera reconstruit;

CONSIDÉRANT QUE le projet annoncé par le ministre des Transports consiste à aménager un nouveau pont d'une longueur d'un peu plus d'un kilomètre, composé de deux structures indépendantes comprenant chacune quatre voies par direction, dont une réservée au transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet est inscrit à la liste des projets assujettis à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* permettant de le livrer dans les meilleurs délais possibles;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont Gédéon-Ouimet, comme annoncé par le ministre des Transports, s'inscrit dans un programme d'amélioration de la mobilité dans le corridor de l'autoroute 15, à Laval et sur la couronne Nord et comprend à cet effet :

- L'aménagement sur la couronne Nord d'une voie réservée sur l'autoroute 15, en direction nord, entre Boisbriand et Mirabel et l'étude pour l'implantation d'une voie réservée en direction sud;
- La planification de l'aménagement d'une voie réservée dans chaque direction à la hauteur de Boisbriand et à Laval dans le cadre d'un projet de réfection de la chaussée lavalloise;

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet doit contribuer à l'atteinte des orientations et objectifs de la Communauté métropolitaine de Montréal et du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'à cet égard, les solutions proposées doivent apporter des gains en matière de mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le pont Gédéon-Ouimet est une infrastructure majeure dans la région métropolitaine de Montréal, dont le débit journalier moyen annuel (DJMA) est de 140 000 véhicules, et que cette infrastructure est essentielle à la vitalité économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE divers avis techniques et études réalisées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable mettent en lumière plusieurs problématiques intrinsèques au pont et que compte tenu des études et analyses réalisées, le ministère recommande la reconstruction complète du pont;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 15 est l'autoroute la plus achalandée du Québec avec un débit journalier moyen annuel de 174 000 en 2024 entre les autoroutes 640 et 50;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord a connu un essor démographique important au cours des 20 dernières années et doit également composer avec une augmentation du nombre de véhicules sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la congestion sur l'autoroute 15 est un enjeu majeur pour la population et les entreprises de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la congestion routière dans le Grand Montréal est évalué à 6,1 milliards de dollars en 2023, que ces coûts ont été multipliés par six en 30 ans et pourraient atteindre 10 milliards de dollars d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique et urbain de la couronne Nord passe par une plus grande mobilité durable et par l'usage accrue des transports collectifs;

CONSIDÉRANT QUE l'incitation à l'utilisation du transport collectif demeure une priorité défendue par élus municipaux de la couronne Nord et ne peut se concrétiser que par l'aménagement de mesures concrètes et structurantes;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un véritable axe structurant de transport collectif sur l'autoroute 15 est une demande historique des élus municipaux de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de décongestion présenté en 2018 par la Coalition Avenir Québec* indiquait que toutes nouvelles infrastructures routières comporteraient des voies pour le transport collectif et qu'il faudra également en développer sur l'ensemble des axes autoroutiers de la couronne Nord (autoroutes 13, 15, 19, 25, 440 et 640);

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement qui sera retenu pour la reconstruction du pont Gédéon-Ouimet dictera pour les 50 prochaines années, la possibilité de mettre en place un véritable axe structurant pour le transport collectif dans l'axe de l'autoroute 15 sur les territoires de Laval et de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective à long terme de mobilité durable, l'implantation de voies réservées s'avère aujourd'hui la solution nécessaire pour favoriser à long terme un transport collectif viable;

IL EST RÉSOLU :

DE réitérer au gouvernement que l'implantation d'un véritable axe structurant pour le transport collectif dans l'axe de l'autoroute 15 sur le territoire de Laval et de la couronne Nord demeure une priorité pour la population, les entreprises et les élus municipaux;

DE réitérer à la ministre des Transports et de la Mobilité durable l'importance de maintenir les objectifs et les composantes du projet de reconstruction du Pont Gédéon-Ouimet comme annoncé par le ministre des Transports en 2021 et qui consistent à aménager un nouveau pont comprenant quatre voies par direction dont une réservée au transport collectif;

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de tenir à court terme une rencontre avec les municipalités de la couronne Nord concernées par le projet, la Table de préfets et élus de la couronne Nord et la Ville de Laval afin d'avoir un état d'avancement global des travaux en cours de planification et de réalisation sur l'autoroute 15 et sur le pont Gédéon-Ouimet;

DE transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, aux MRC et municipalités de la couronne Nord, à la Ville de Laval et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN